



L'IEDOM a démarré le 2 mai la mise en circulation du nouveau billet de 5 € de la série « Europe ». La distribution auprès du grand public est assurée depuis cette date par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation est simultanée dans l'ensemble de la zone euro.

Le nouveau 5 €, premier de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro, il y a plus de dix ans. Les signes de sécurité ont été perfectionnés et rendront les billets encore plus sûrs. Ces signes de sécurité, intégrés dans l'ensemble des nouveaux billets, sont faciles à vérifier grâce à la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner ».

Ainsi, le filigrane et l'hologramme montrent un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à la nouvelle série de billets. Un élément visible au premier coup d'œil est le nombre émeraude, qui change de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Enfin, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures, à gauche et à droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, de reconnaître facilement le billet.

Ces nouveaux billets constituent une évolution. Ils conservent le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série mais sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs. Dans un premier temps, les nouveaux billets coexisteront avec ceux de la première série. Les anciens seront retirés progressivement de la circulation avant de cesser définitivement d'avoir cours légal, à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment à l'IEDOM et dans les banques centrales de l'Eurosystème.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 2 mai 2013 à Bratislava, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,50 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 50 points de base, à 1,00 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Ces décisions sont compatibles avec de faibles tensions inflationnistes sous-jacentes à moyen terme. Les anticipations d'inflation pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et du crédit demeurent atones. Dans le même temps, la morosité du climat des affaires a persisté au printemps de cette année. La baisse des taux d'intérêt devrait contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise se produisant plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. »

2 - Commission européenne

La Commission a publié le 3 mai ses prévisions économiques du printemps 2013 : « l'économie de l'UE devrait se stabiliser au premier semestre 2013. Selon les projections, la croissance du PIB va progressivement redevenir positive au second semestre 2013, avant d'accélérer plus fortement en 2014. La demande intérieure restant freinée par un certain nombre d'obstacles typiques des lendemains de crises financières profondes, la demande extérieure devrait être le principal moteur de la croissance cette année. (...) On prévoit désormais, pour cette année, une croissance annuelle du PIB de -0,1 % dans l'ensemble de l'UE et de -0,4 % dans la zone euro. En 2014, l'activité économique devrait croître de 1,4 % dans l'ensemble de l'UE et de 1,2 % dans la zone euro. »

3 - Eurostat

Eurostat a publié le 13 avril le bilan du tourisme dans l'UE27 en 2011. Il en ressort qu'en 2011, « les résidents de l'UE27 ont effectué 1,0 milliard de séjours touristiques, dont environ un quart en dehors de leur pays de résidence. Un examen plus détaillé de ces séjours à l'étranger révèle que l'Espagne a été la première destination à l'étranger des résidents de l'UE27 en 2011 (13 % de l'ensemble des séjours à l'étranger), suivie de l'Italie et de la France (9 % chacun). Il convient de noter que ces chiffres se rapportent aux séjours touristiques effectués uniquement par les résidents de l'UE. Ils n'incluent pas les voyages effectués dans l'UE par les non-résidents de l'UE (Les touristes provenant de pays en dehors de l'UE27 représentaient 11 % de l'ensemble des nuitées effectuées dans les établissements d'hébergement touristique dans l'UE27.) »

Actualités législatives

1 – Projet de loi relatif à la consommation

Le projet de loi relatif à la consommation a été présenté en Conseil des ministres le 2 mai 2013. Il vise notamment à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre le surendettement des ménages. Le crédit renouvelable sera mieux encadré. Le Gouvernement va par ailleurs adresser une demande d'avis au Conseil d'Etat pour préparer un amendement du Gouvernement visant à instaurer un registre national des crédits. Ce registre a pour vocation de responsabiliser le prêteur au moment d'octroyer un nouveau crédit en donnant accès à une vision fidèle et exhaustive des emprunts déjà contractés par le consommateur.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/consommation/>

2 - Décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière

Ce décret transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Il précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000027396861&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id/>

Le montant mensuel du revenu de solidarité, pour les bénéficiaires âgés de plus de 55 ans résidant dans les DOM, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, est porté de 492,03 euros à 500,64 euros.

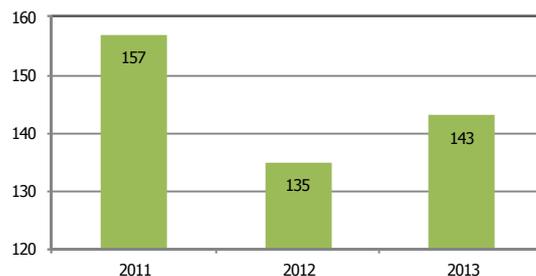
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027205799&dateTexte=&categorieLien=id/>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Surendettement : hausse du nombre de dossiers déposés

Au premier trimestre, le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la Commission de surendettement est en progression de 5,9 % sur un an. Le mois de mars connaît une hausse sensible (65 dossiers déposés contre 54 un an plus tôt), en lien avec les actions de communication menées par l'IEDOM autour du dispositif. Les dépôts de dossiers restent toutefois trois fois moins importants que dans l'hexagone (1,4 dossier pour 1 000 habitants à la Martinique en 2012). Outre des réticences à l'encontre d'une procédure qui peut sembler complexe, cet écart pourrait être également lié à une plus grande entraide familiale, mais aussi à un souci d'image.

Dossiers de surendettement déposés à fin mars (cumul)



Source : IEDOM

Climat des affaires : stabilité au premier trimestre

L'IEDOM a publié les premiers résultats de son enquête trimestrielle de conjoncture. Le climat des affaires est stable au premier trimestre, mais reste dégradé : l'indicateur du climat des affaires se situe à un niveau sensiblement inférieur à sa moyenne de longue période. De même, les prévisions d'investissement à un an des chefs d'entreprise sont orientées à la baisse. Les principaux résultats de l'enquête sont disponibles sur le site de l'IEDOM : www.iedom.fr.

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers : publication de l'enquête semestrielle

L'IEDOM a publié les résultats de l'enquête réalisée au 1^{er} avril par l'Observatoire des tarifs bancaires. Cette enquête semestrielle recense les tarifs applicables aux particuliers, dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon, tels qu'ils ressortent des documents publics de tarification de établissements de crédit. S'agissant de la Martinique, l'enquête fait apparaître que la moitié des tarifs moyens sont inférieurs ou égaux aux tarifs hexagonaux (7 tarifs sur 14 issus de l'extrait standard). L'enquête est disponible sur le site de l'IEDOM : www.iedom.fr.

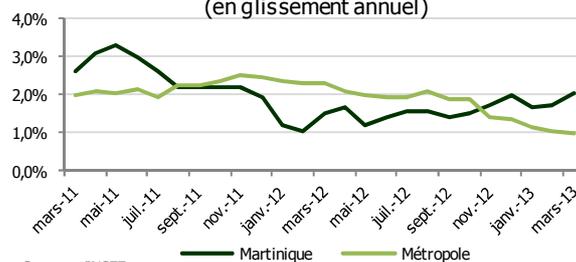
BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Inflation : progression des prix

L'indice des prix à la consommation (IPC) atteint 130,4 à fin mars 2013, en hausse de 0,6 % par rapport au mois précédent.

Au premier trimestre, l'IPC progresse de 1,0 %, principalement en raison du renchérissement des prix des services (+1,2 %) et de l'énergie (+2,8 %). Sur un an, l'indice progresse de 2,0 %, (1,0 % en métropole). Cette évolution s'explique par une progression de l'ensemble des prix, notamment ceux de l'alimentation (+4,3 %) et des services (+1,5 %), les prix de l'énergie et des produits manufacturés contribuant dans une moindre mesure à la hausse générale.

Indices des prix à la consommation (en glissement annuel)



Source : INSEE

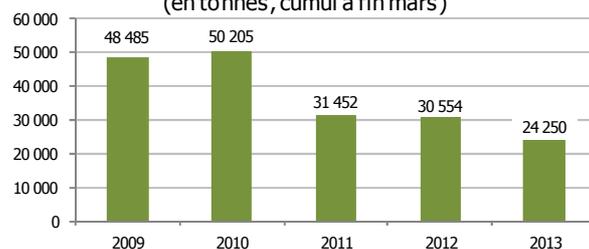
Bananes : début d'année difficile

Au premier trimestre, les expéditions de bananes sont en repli de 20,6% en glissement annuel. Elles atteignent 24 250 tonnes contre 30 554 en mars 2012.

Malgré ce début d'année peu favorable, la profession estime à 200 000 tonnes la production pour l'année 2013. Toutefois, la concurrence de la banane-dollar pourrait s'accroître et conduire à un effritement des prix.

Pour mémoire, la banane antillaise a bénéficié en 2012 d'un contexte favorable, permettant un meilleur écoulement sur ses marchés historiques. Aux Philippines, un typhon a eu pour conséquences l'approvisionnement du marché asiatique en banane-dollar et un relâchement de la concurrence sur le marché européen. En Equateur, une épidémie de cercosporiose a également permis de réduire la pression concurrentielle vis-à-vis de la banane antillaise. La demande se maintenant parallèlement à la baisse de l'offre, les prix de la banane antillaise étaient orientés à la hausse en 2012.

Expéditions de bananes (en tonnes, cumul à fin mars)



Source : DIECCTE

Aérien : vol inaugural d'American Airlines entre Miami et Fort-de-France

Le 6 avril, la compagnie American Airlines a effectué le vol inaugural de sa nouvelle liaison entre Miami et Fort-de-France. La Martinique est désormais reliée sans escale à Miami, à raison d'un aller-retour chaque samedi. Les rotations s'effectuent sur des Boeing B737-800 pouvant accueillir 150 passagers.

Emploi : publication de l'enquête « Besoin en main d'œuvre »

L'enquête annuelle « Besoin en main d'œuvre », qui mesure les intentions d'embauche des entreprises pour l'année à venir, a été rendue publique par Pôle emploi le 26 avril. Il ressort de l'enquête que les entreprises martiniquaises envisagent 7 019 recrutements en 2013, niveau comparable à celui de 2012. L'activité de services concentre désormais 69 % des besoins (en hausse de 13 % en nombre par rapport à 2012). L'enquête révèle également que la proportion des besoins à caractère saisonnier atteint 20,7 % (24,7 % l'année passée).

Octroi de mer et TVA : évolutions contrastées

Les recettes d'octroi de mer sont en recul au premier trimestre (-1,9 % à 43,2 millions d'euros), en lien avec la baisse des importations, alors que les recettes de TVA progressent (+5,3 % à 42,7 millions d'euros). Ces évolutions confirment un début d'année indécis sur le plan économique.

Visite de la ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme : activation du Contrat de destination

La ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Sylvia Pinel, était en visite à la Martinique, le 18 avril. Elle a présenté le Pacte pour l'artisanat, outil qui s'applique à l'échelle nationale et permet la valorisation des métiers à travers des contrats d'objectifs conclus avec les chambres de métiers. Elle a également proposé l'activation du Contrat de destination, dispositif réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur touristique, qui est géré par Atout France, l'agence d'Etat de promotion du tourisme (au Conseil d'administration de laquelle siège le Comité martiniquais du tourisme).

Visite du ministre de la Défense : maintien annoncé des effectifs militaires aux Antilles

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, était à la Martinique les 3 et 4 mai. A l'occasion de sa visite, il a annoncé que le format actuel des Forces armées aux Antilles serait maintenu (alors que le nouveau Livre Blanc de la Défense prévoit 24 000 suppressions de postes à l'échelle nationale et que les effectifs militaires sont en baisse aux Antilles depuis la mise en application de la précédente loi de programmation militaire).

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Relations avec Sainte-Lucie : visite du ministre des Affaires étrangères

Le 17 avril, le préfet de la Martinique, Laurent Prévost, a reçu le ministre des Affaires étrangères de Sainte-Lucie, Alva Baptiste, afin d'évoquer plusieurs sujets de sécurité, tels que la lutte contre le trafic de drogue et la coopération judiciaire. Les questions de coopération économique ont également été abordées.

Association des Etats de la Caraïbe : 5^{ième} sommet à Port-au-Prince

Le 5^{ième} sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) s'est tenu à Port-au-Prince du 23 au 26 avril. L'AEC est un espace de dialogue créé en 1994 qui réunit 25 Etats de la région et 6 membres associés. L'adhésion de la Martinique comme membre associé de l'AEC a été entérinée lors de ce sommet, ce qui renforce les perspectives de coopération et d'intégration régionale.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- mars 2013	130,4	0,6 %	+2,0 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- mars 2013	44 265	0,1 %	+4,7 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- février 2013	22 076	-1,8 %	-1,1 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- décembre 2012	39 147	+1,0 %	+4,8 %
Commerce extérieur (source : douanes)	Importations (millions d'euros)	- février 2013	180,9	-14,3 %	-2,7 %
	Exportations (millions d'euros)	- février 2013	27,0	+85,9 %	-38,4 %
	Taux de couverture mensuel		14,8 %		-8,6 pts
Grande distribution (source : DIECCTE)	Ch. d'affaires des hypermarchés (millions d'euros)	- février 2013	40,5	-5,1 %	+3,3 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- février 2013	83,1		+2,8 %
Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- mars 2013	17 382	-0,8 %	-0,8 %
	Retraits de cartes bancaires	- mars 2013	4 924	-	-2,3 %

INDICATEURS SECTORIELS			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- février 2013	148 806	+0,4 %	-3,3 %
		- cumul annuel	296 952		-2,5 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- mars 2013	17 989	-34,1 %	+25,7 %
		- cumul annuel	73 265		+42,3 %
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- mars 2013	16 024	+20,4 %	-6,3 %
		- cumul annuel	43 664		-10,7 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- avril 2013	770	+16,3 %	-0,6 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- avril 2013	169	+16,6 %	+25,2 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		939		+3,2 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	02/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	02/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	02/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

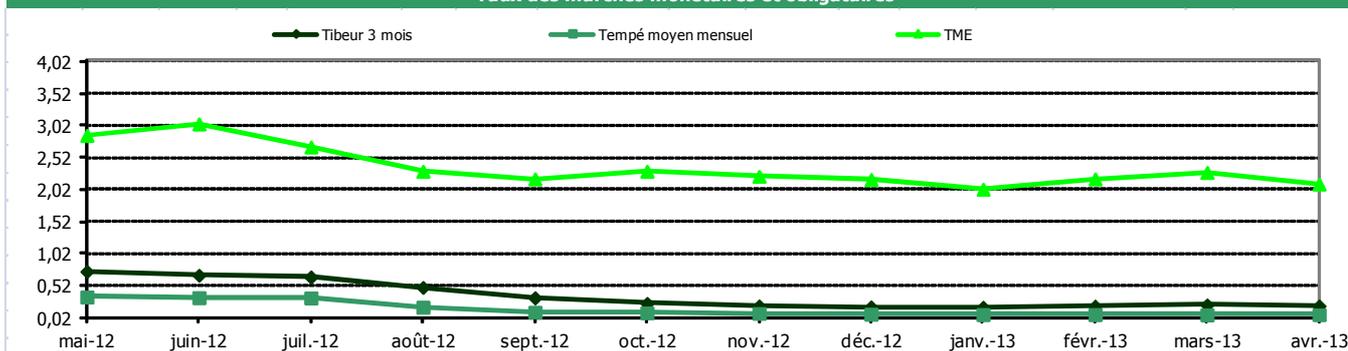
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Avril 2013)			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0709%	0,0683%	0,0702%	0,8190%	0,1180%	0,2090%	0,3240%	0,5290%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
2,19%	2,29%	2,11%	1,90%	2,39%	2,49%	2,31%	2,10%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	16,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

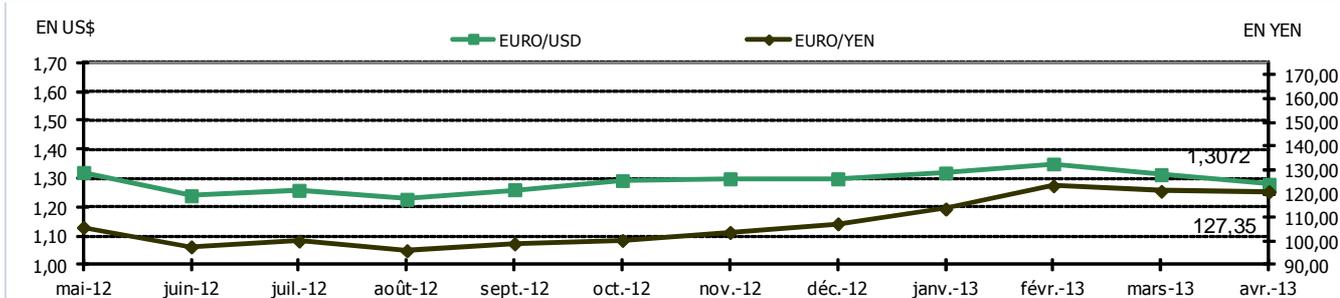
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3072	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,8045	EURO/SRD (Surinam)	4,3454
EURO/JPY (Japon)	127,3500	EURO/BWP (Botswana)	10,64080	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3571
EURO/CAD (Canada)	1,3213	EURO/SCR (Seychelles)	15,4470	EURO/DOP (Rép. Dom.)	54,153
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84430	EURO/MUR (Maurice)	40,8863	EURO/BBD (La Barbade)	2,6336
EURO/SGD (Singapour)	1,6128	EURO/BRL (Brésil)	2,6236	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,45
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1452	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,2854	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2883,7706	EURO/XCD (Dominique)	3,5553	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 1, bd du Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex

Achévé d'imprimer le 16 mai 2013 - Dépôt légal : mai 2013 - ISSN 1240-3822